



# Ecole: le Président roule-t-il pour le privé?

A Paris, l'académie la plus socialement ségréguée de France, le gouvernement saigne les postes dans le public pendant que la machine à cadeaux tourne à plein dans le privé. Il y a urgence à inverser la tendance.

Une saignée peut en cacher une autre. La colère est forte et légitime face aux suppressions massives de postes dans l'Education nationale. La situation à Paris est emblématique avec 337 postes rayés de la carte, plus d'une école sur trois touchée, l'équivalent de trois collèges et un lycée fermés. Le ministère prétend répondre à la baisse de la démographie et équilibrer les taux d'encadrement entre académies. En oubliant de préciser que c'est en alignant toujours vers le bas dans un contexte global d'austérité pour l'éducation. Mais derrière ces chiffres se cache un autre scandale que le rectorat peine à masquer: la différence de traitement entre enseignement public et privé. Sur les fermetures de classes dans le primaire, le privé sous contrat en perd 17 pour une baisse de 900 élèves (1). Tandis que le public en perd globalement 162 pour une baisse de 3178 élèves (2). Toutes choses égales par ailleurs, le public est donc près de

trois fois plus saigné. Derrière les grands discours, la réalité de la politique de ce gouvernement est crue: la machine à cadeaux pour le privé tourne à plein régime. Cette situation est d'autant plus inacceptable qu'elle se déroule sur un terrain déjà dégradé. Ces deux dernières années, l'augmentation de la part du privé dans la scolarité parisienne a fortement augmenté: 1% chaque année en 2021 et en 2022, passant de 35,5% à 37,5%. Alors que la hausse sur les vingt dernières années était de 4%. On comprend l'accélération inédite du phénomène. Sans action exceptionnelle, la barre des 50% d'élèves scolarisés dans le privé pourrait être dépassée à l'horizon de... 2033. Demain. Rappelons que Paris est l'académie la plus ségréguée de France, celle où les établissements privés sont tous des mauvais élèves de la mixité sociale. Où plus d'une quinzaine d'établissements privés dans les «beaux» quartiers de l'entre-soi accueillent moins de 1% d'enfants de catégories sociales défavorisées, là où les éta-

blissements publics peuvent en accueillir plus de 50%. Cette hausse du privé porte en germe la ségrégation et les inégalités de demain. Sauf action exceptionnelle donc, la situation parisienne deviendra pire encore et pourrait déboucher vers une école (encore un peu plus) à deux vitesses. Il y a urgence à agir. Pas par mesurées qui pourraient éventuellement produire des effets dans dix ans, quand la vague sera déjà là. L'Etat doit avoir une vision de long terme visant à rééquilibrer une situation inacceptable. On peut bien sûr poser la question du maintien d'un enseignement privé sous contrat financé à plus des trois quarts par les impôts. Dans l'immédiat, l'Etat doit agir et fermer des classes dans les établissements privés pour en ouvrir dans le public. C'est le ministère qui décide des ouvertures et des fermetures de classes. Il peut et doit agir fortement, sur le long terme, avant qu'il ne soit trop tard. Le savoir est le pouvoir. En rééquilibrant les moyens de la collectivité,



c'est un peu de pouvoir que nous  
pouvons redonner à celles et ceux  
qui en sont dépossédés. ◆

(1) Rectorat de Paris.

(2) Rectorat de Paris.

Par

**JEAN-NOËL AQUA**



VILLE DE PARIS

Conseiller de Paris, vice-président  
de la 6<sup>e</sup> commission école du  
Conseil de Paris, membre du  
conseil départemental de  
l'Education nationale (CDEN) de  
l'académie de Paris

